



Département du Calvados  
**Commune de CORMELLES LE ROYAL**  
Mairie : 20, rue de l'Eglise  
14123 CORMELLES LE ROYAL

|   |                                      |
|---|--------------------------------------|
| Conseillers en exercice : 25<br>Conseillers présents : 21<br>Votants : 24 | <b>Séance du<br/>16 octobre 2023</b> |
| Date de la convocation : 10 octobre 2023                                  |                                      |

## CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le seize octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

### **Présents :**

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, M. Francis MÉNARD, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Aude LE CAM, Mme Rachel LOPEZ, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

### **Pouvoirs :**

Mme Claude FRÉMIN à M. Mustapha MZARI-ROSSI  
Mme Anne-Marie ARANDA à Mme Pascale BOURSIN  
M. Valéry DELAGE à M. Jean-Marie GUILLEMIN.

### **Absent excusé :**

M. Florent ANDRÉ.

### **Secrétaire :**

M. Laurent EUDE, désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Maire invite les membres de l'Assemblée à observer une minute de silence en hommage à Dominique BERNARD, professeur assassiné par un terroriste, et à toutes les victimes du conflit israélo-palestinien.*

\*\*\*\*\*

**Delib20231001**

**OBJET : Ajout d'une question à l'ordre du jour**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'ajouter un sujet à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal concernant le remboursement de vêtements à une famille suite à un dommage causé lors des travaux de rénovation de l'école de la Vallée.

**Delib20231002**

**OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 18 septembre 2023**

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le compte rendu de la séance du conseil municipal du 18 septembre 2023, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

\*\*\*\*\*

## **Compte rendu de la séance "toutes commissions réunies" du 12 septembre 2023**

*Monsieur GUILLEMIN donne lecture du compte rendu qui fait état des points suivants :*

### **A – Label associatif "écoresponsable"**

*Monsieur Didier LIZORET, vice-président de la Commission de l'environnement et du développement durable de la Commune donne lecture de la note rédigée suite au travail de réflexion sur le sujet.*

*Il précise qu'il a rencontré ses collègues adjoints pour discuter du sujet. Le terme « écoresponsable » n'est, semble-t-il peut-être pas le terme le plus approprié. Il est convenu de retravailler ce sujet.*

*La Commune de Cormelles le Royal envisage de travailler avec les associations sur le thème du développement durable dans le cadre du Projet Associatif Local et du Schéma Directeur du Développement Durable.*

*Les associations **volontaires** pourront réfléchir sur les actions concrètes et réalisables pour s'engager avec la Commune concernant :*

- leur utilisation "écoresponsable" des locaux.
- la mise en place d'actions respectueuses du développement durable pour l'organisation de leurs événements associatifs
- leur volonté de mettre en avant leur engagement « développement durable » dans leur activité

*Monsieur LIZORET insiste sur la notion de volontariat et de l'absence totale de contrainte pour les associations afin d'intégrer ce dispositif.*

## **I. Utilisation écoresponsable des équipements et des locaux de la Commune**

---

Les associations seront sensibilisées dans leur utilisation quotidienne des locaux et équipements communaux

### **aux économies d'énergie :**

- Signalétique pour l'éclairage des locaux et le chauffage : bien éteindre, utiliser le chauffage à bon escient, retirer les appareils électriques en veille et multiprises qui ne sont pas utilisés, fermer les portes, bien vérifier les extinctions ...
- Information auprès des associations sur les différents équipements des locaux et sur l'utilisation optimale des locaux : Bien utiliser les machines à disposition, le matériel et les produits consommables ...
- Inciter les utilisateurs à venir dans les équipements communaux avec des modes de déplacements doux : signalétique pour parkings à vélos, covoiturage ... (trotinettes ?) et inciter des déplacements groupés (covoiturage, mini-bus, transports en commun...)

### **aux économies d'eau :**

- Sensibilisation à la durée des douches et à l'ouverture des robinets d'eau avec une signalétique spécifique ou un presto.

### **à la réduction des déchets :**

- Mise en place de poubelles de tri pour le recyclage et les autres déchets
- Inciter les associations à utiliser des éco-cup, des gourdes : éviter les bouteilles en plastique jetables
- Inciter les associations à utiliser de la vaisselle durable.

### **à leur fonctionnement :**

- Utilisation réduite du papier et privilégier les mails et supports numériques pour informer les adhérents. Proposer des formations Facebook... et lorsqu'il est décidé d'imprimer : veiller à utiliser un papier écoresponsable et un imprimeur régional.
- Mise en place de doubles poubelles pour le recyclage dans les locaux associatifs
- Choisir un référent Développement Durable par association : au sein de l'association, choisir une personne ou créer une équipe verte, qui organisera, mettra en place, diffusera et veillera que les actions de l'association ont bien intégré les notions de développement durable : session de formation ...
- Réduire les déchets : « Chasse » aux plastiques (données par les associations) : Éviter l'achat de contenant et d'ustensile plastique, jetable, goodies inutiles offerts en cadeaux ... et les remplacer par des cadeaux ou services durables

## **II. Organisation des éco-événements**

---

Les associations intéressées pourront s'engager pour organiser des événements « co-responsables » : en amont, pendant et après la manifestation ou l'évènement.

### **En amont :**

- La Commune propose de réaliser un guide « Des bonnes adresses et du matériel communal et associatif » : proposer un guide des adresses du monde associatif ou professionnel de l'agglomération (bio, local, Développement Durable, prêt de vaisselle, coup...), la liste du matériel communal et mutualisable mis à la disposition des associations pour organiser un évènement.
- Encourager les moyens de transport doux : Covoiturage, vélo, piéton... en insérant le logo Cormichouette sur les supports de communication des associations (affiches, site internet ...)

- Proposer une communication affichée pendant la manifestation reprenant des panneaux pour l'accueil et sur l'ensemble du site qui seront réalisés par la Commune : Cette manifestation est écoresponsable : « A Cormelles le Royal avec nos associations, le développement durable ce ne sont pas que des mots ... grâce à vous ». Des affiches pourraient également être réalisées pour inciter les personnes aux bonnes pratiques.  
Cette signalétique pourrait être mise en place aux abords des poubelles de tri.
- Inciter les associations à participer à la formation sur les éco-événements organisée par Caen la mer, chaque année. Ou formation en intra éco-événements.
- Désigner au sein de l'association un référent développement durable qui veillera à ce que tous les engagements de l'association concernant l'éco-événement soient réalisés, notamment au niveau du tri, responsable de la mise en place des différentes poubelles et du suivi de la bonne organisation en matière des déchets pendant la manifestation.

#### **Pendant la manifestation :**

- Proposer des poubelles pour le tri
- Acheter la nourriture en vrac ou en gros conditionnements.
- Privilégier les achats chez les commerçants locaux et co-responsables
- Prévoir des goodies éco –responsable : distribuer des éco-cup avec consigne ou donner des cendriers de poche aux fumeurs pendant la manifestation, prévoir des bouchons d'oreilles pour des concerts ...
- Mettre des poubelles pour le tri avec une signalétique spécifique et visible  
Poubelle normale / poubelle jaune et poubelle pour le verre : afin d'éviter de retrouver des bouteilles en verre dans les poubelles grises, mettre à disposition des poubelles spécifiques pour le verre lors des manifestations. Ces poubelles seront vidées ensuite dans le conteneur spécifique par l'association.
- Organiser la récupération des déchets sur de grandes manifestations : foire à tout, vide grenier pour les redonner à des ressourceries locales : Mettre à disposition des bennes spécifiques destinées au recyclage, faire intervenir certaines associations pour récupérer et recycler les déchets – COOP 5%
- Signalétique Cormichouette à donner aux associations pour inciter les associations à le mettre sur leur affiche et mettre cette signalétique sur les parkings à vélos éphémères.
- Mutualisation des appareils entre associations : Recenser le matériel associatif qui peut être mis à disposition, en prêt, aux autres associations. (Projecteurs, vidéoprojecteurs, matériel de son, ...). (Note : cette opération est déjà en cours de réalisation. Cf. toute commission du 20/06/2023).
- Inclusion pour les personnes en situation d'handicap pour un accueil privilégié.

#### **Après la manifestation :**

- Prévoir une équipe pour le nettoyage et le tri des déchets.

### **III. Engagement pour un label "écoresponsable"**

---

#### **Les associations qui le souhaitent pourraient :**

- ✓ Signer une charte d'utilisation écoresponsable des locaux et équipements de la commune et intégrer cette démarche dans leur projet associatif
- ✓ Organiser un événement écoresponsable dans l'année : répondre à cinq points parmi les propositions de bons gestes pour l'organisation de l'événement.

Les associations seront sensibilisées dans le cadre du réseau associatif mis en place avec le Projet Associatif Local.

### Visibilité des actions entreprises par les associations :

- Exposition Développement Durable pendant la fête en famille. Parler des actions développement durable réalisées par les associations pendant la fête en famille.
- Valoriser une action écoresponsable d'une association dans l'écho de la vallée et dans les supports de communication et la presse locale
- Délivrance d'un prix développement durable avec une récompense lors de la soirée des associations : mettre en avant une ou des actions DD réalisées par une association.

Mme OBLIN-POMMIER pense que la démarche est intéressante mais elle craint que les associations voient ce sujet comme une contrainte supplémentaire. Il conviendrait peut-être de travailler la formulation et la façon d'aborder le sujet avec les associations pour les inciter à mener des actions allant dans le sens du développement durable.

Monsieur ROSE précise que certaines associations ont d'ores et déjà engagé des actions envisagées par la commission.

Monsieur le Maire conclut que la commission doit continuer de travailler le sujet en étant incitatif et non directif et en proposant d'accompagner les associations.

## **B – Aménagement d'une aire de jeux intergénérationnelle**

Monsieur le Maire rappelle que la création d'une aire de jeux intergénérationnelle avait été actée lors de l'élaboration de l'ADN Cormellois.

Le terrain retenu est celui situé à l'angle de la rue des Jontchets et de la rue de la Pagnolée, appartenant à la Ville de Caen (domaine privé communal). Une réunion sur site avec les services de la Ville de Caen, avait permis de définir l'emprise de 8 000 m<sup>2</sup> environ.

Ce terrain ne serait pas cédé à la Commune de Cormelles le Royal puisque la mise à disposition se ferait sous forme de bail emphytéotique. Néanmoins, pour dans un premier temps, aboutir à la conclusion de ce bail, il est nécessaire de démontrer notre besoin en :

- établissant un plan de principe de l'aménagement envisagé,
- réalisant un chiffrage du projet (stade APS),
- envisageant un calendrier de travaux.

Monsieur le Maire rappelle qu'à aujourd'hui, la page est vierge, mais qu'il souhaite que le bail puisse être signé un an avant la fin de ce mandat.

Les élus débattent du sujet et les grands principes qui se dégagent du fruit de leurs réflexions sont les suivants :

- Un terrain où toutes les générations peuvent se retrouver et pratiquer des activités : petite-enfance, enfance, adolescence, adulte et personnes âgées,
- Un endroit où on peut jouer en fonction de son âge, mais également s'asseoir et se promener,
- Un terrain facilement accessible,
- Un aménagement qui permet aux parents de surveiller en même temps les petits et les plus grands.
- L'idée d'un city-stade fermé n'est pas retenue
- Un pump-track, un espace de jeux pour les tout-petits, un espace de jeux pour les plus grands, un terrain de basket avec un seul panier, des tables pour jouer aux échecs ou aux dames, un espace de musculation avec des agrées, une piste de pétanque... sont des idées qui semblent convenir à l'ensemble des élus.
- Il est possible de s'inspirer des aménagements déjà réalisés au sein des Communes de Biéville-Beuville, Isigny sur Mer, Saint Aubin d'Arquenay, Saint Sylvain.

Mme OBLIN-POMMIER précise que c'est un sujet qui pourrait également être travaillé avec les enfants du Conseil Municipal des Jeunes.

Sur la base des propositions des élus, un plan d'intention sera réalisé par les services et sera retravaillé en réunion "toutes commissions" dans les prochains mois.

## **Compte rendu de la commission de l'environnement et du développement durable du 29 juin 2023**

Monsieur ROSE, rapporteur de la commission, donne lecture du compte rendu qui fait état des points suivants :

### **Semaine du développement durable 2024**

La semaine du développement durable aura lieu du mardi 21 mai au samedi 25 mai 2024. Elle aura pour thème les déchets.

Les enseignants des écoles ont été informés des dates et du thème proposés par les élus. Ils feront parvenir prochainement leurs choix de visites et d'activités souhaités pour leurs classes au cours de la semaine.

Une olympiade des déchets sera organisée pour les classes de CE1 au CM2 en mai 2024.

Concernant les animations adultes, les membres de la Commission proposent :

- La venue d'une exposition sur les biodéchets à la médiathèque avec la venue d'un maître composteur pour apprendre à bien utiliser un composteur le mardi 21 mai 2024
- La visite de l'Unité de Valorisation Energétique de Colombelles le mercredi 22 mai 2024
- La visite de la nouvelle déchèterie de Colombelles et de son espace pédagogique le jeudi 23 mai 2024
- La venue d'un ambassadeur du tri pour répondre aux questions des cormellois le vendredi 24 mai 2024
- L'organisation de l'après-midi développement durable et biodiversité le samedi 25 mai 2024 et notamment la venue du spectacle du SYVEDAC sur le champ de foire

### **Le programme Piqu'Caen**

La Communauté Urbaine de Caen la mer propose aux communes qui le souhaitent de participer à ce programme visant la protection des hérissons.

Le programme consiste à communiquer sur la fin de l'année pour que les Cormellois, qui le désirent, réalisent un passage entre propriétés. Une réunion publique sera programmée pour les Cormellois intéressés.

## **Les ateliers Territoires Engagés pour la Commune**

18 personnes ont participé au dernier atelier « Les plantes comestibles et médicinales » animé par le CPIE.

Les prochains ateliers auront lieu :

- **Mercredi 25 octobre 2023** à 15h00 : Atelier hôtel et abri à insectes animé par M. LIZORET à l'ancienne mairie.
- **Vendredi 17 novembre 2023** à 18h30 : Atelier « Je crée ma mare ou mon bassin », animé par le CPIE à la mairie

## **Question diverse**

Monsieur GUINEHEUX demande à M. LIZORET s'il serait possible d'organiser une visite de l'usine de l'Orne qui s'occupe du traitement de l'eau potable.

## **Compte rendu de la commission de la culture du 21 septembre 2023**

Madame LEVILLAIN, rapporteur de la commission, donne lecture du compte rendu qui fait état des points suivants :

### **Sélection des photographies pour l'exposition en plein air**

Dans le cadre de la saison culturelle, il a été proposé de mettre en place une exposition en plein air autour de la photographie animalière, en partenariat avec l'association Regards. Il est proposé, sous réserve de faisabilité technique, de positionner les photographies directement sur du mobilier urbain déjà en place :

- 4 photos sur la place du Commerce, fixées sur les entourages des arbres
- 3 sur le mur face à l'accueil de loisirs, derrière les tables de tennis de table extérieures, sous réserve de l'accord du propriétaire du mur
- 8 place des Drakkars sur les grilles entourant la cour du Relais Petite Enfance
- 2 à chaque rond-point, Röthlein et Drakkars.

Les photographies retenues sont issues du catalogue d'exposition de l'association Regards, présentant des oiseaux des parcs et jardins, des rapaces, mammifères, oiseaux des marais et oiseaux des mers. Elles seront exposées d'avril à juin.

### **Retours sur les premiers projets culturels de la saison**

Au mois d'août et septembre, plusieurs projets culturels ont déjà été déployés sur la Commune.

#### **Résidence d'artiste avec Amélie Asturias**

Pendant trois semaines fin août-début septembre, l'artiste Amélie Asturias a investi un atelier mis à disposition par la Mairie au 42 place des Drakkars. Plus de 25 personnes ont participé aux ateliers de pratique, d'âges et d'horizons différents. La restitution en fin de résidence fut un beau moment de partage. L'artiste a accompagné chaque participant dans un travail à la fois guidé et libre, puis a puisé et condensé le travail des différentes personnes en une œuvre collective. Les affiches produites avec les habitants, et installées dans l'espace public, sont très belles. Il est proposé de conserver un exemplaire de chaque affiche sous cadre, à exposer sur le long terme, et de faire tourner les différentes affiches en très grand format dans le panneau d'affichage du parking de l'Orée du Bois, jusqu'à présent inexploité.

Cette expérience de résidence d'artiste a donné lieu à de très belles rencontres : l'artiste était dynamique, accueillante, abordable, les échanges riches et faciles. Il serait intéressant de pouvoir accueillir l'artiste pour un nouveau projet dans le futur.

### Festival du bout du bois

Les 16 et 17 septembre a eu lieu la première édition du festival du Bout du bois, porté par l'association Inguz Production. Pendant deux jours, des artistes de musiques actuelles, émergents, se sont produits sur la scène. Des animations sous format « village » étaient proposées, pour un rendu réussi de festival à taille humaine. Le cadre était superbe, l'organisation très professionnelle et les retours des participants très positifs. Un bilan détaillé de l'action sera réalisé par l'association.

### Prochains rendez-vous

- Samedi 7 octobre, à 15h, rendez-vous sur la place des Drakkars pour le spectacle en plein air autour des premiers pas de Molière au théâtre, par une jeune compagnie pleine d'énergie.
- Du 23 au 25 octobre, pendant les vacances d'octobre, un stage de danse urbaine parents-enfants sera proposé gratuitement. Une communication sera faite dans le petit écho pour sensibiliser le plus grand nombre !
- La sortie au one man show d'Alexis Le Rossignol, proposée au théâtre de la Renaissance, est complète. Il reste des places pour le spectacle de cirque familial "I Love you two" et le spectacle de marionnettes "Petite galerie du déclin" au Sablier.

## **Bilan du projet culturel cormellois**

Le Projet Culturel Cormellois, établi en 2018 par les élus communaux, guide les actions artistiques et culturelles mises en place sur la Commune. La commission a commencé à en faire le bilan, actions par actions. Ce travail de bilan sera finalisé lors d'une prochaine commission.

## **Questions diverses**

### Soirée des associations

La soirée des associations a eu lieu le 12 octobre dernier et a mis notamment à l'honneur les projets du club photo-vidéo.

### Partenariats et réseaux

La prochaine réunion autour de la coopération culturelle à l'échelle de Caen la Mer sera proposée au Sablier le 12 octobre dernier. Les thématiques sont « comment amener les habitants au spectacle » et « la mutualisation des programmations ».

La Commune est aussi conviée à la réunion autour des chantiers artistiques d'Eclats de rue le 10 octobre prochain, afin d'étudier un possible accueil en résidence d'artistes arts de la rue.

\*\*\*\*\*

**Delib20231003**

**OBJET : Renouveau de la convention lecture publique avec Caen la mer**

Depuis 2019, la Mairie de Cormelles le Royal a passé une convention avec la Communauté Urbaine Caen la mer pour intégrer le réseau de lecture publique partagé, intégrer un système commun de gestion des bibliothèques (SIGB) et équiper les collections avec la technique RFID pour permettre aux habitants d'avoir accès à un plus grand nombre d'ouvrages et d'équipements, et de faire circuler plus facilement les livres.



Il est proposé de renouveler la convention dans les mêmes conditions qu'actuellement, avec une gestion en régie de la bibliothèque municipale, la mise en ligne des contenus sur le portail des bibliothèques, la participation aux groupes de travail, la gratuité des emprunts et l'homogénéité des conditions de prêt à l'échelle du réseau, l'utilisation du SIGB, la mise à disposition des ressources en ligne.

Le coût pour la Commune est inchangé et s'élève à 0,15 € par habitant pour le portail et les ressources en ligne, et à 0,30 € par habitant pour le SIGB.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le renouvellement de la convention lecture avec Caen la mer, pour les années 2023-2026.

Oui cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'approuver le renouvellement de la convention de participation au réseau de lecture publique, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au renouvellement de la convention de participation au réseau de lecture publique.

\*\*\*\*\*

## **Compte rendu de la commission de la vie associative du 22 septembre 2023**

*Madame LE CAM, rapporteur de la commission, donne lecture du compte rendu qui fait état des points suivants :*

### **Actualités de la vie associative**

#### Salon de la pêche

*Le club mouche sollicite la Commune pour une subvention exceptionnelle visant à soutenir le projet de salon de la pêche 2024. Le dossier est complet et le budget équilibré. Les membres de l'association ont veillé à prendre en compte toutes les remarques concernant le développement de leur projet, ont pour souhait de faire rayonner le salon de la pêche en développant notamment sa communication numérique.*

*La commission est favorable sur le principe du soutien au club mouche pour l'organisation du salon de la pêche. Le montant de la subvention sera soumis au vote dans un second temps, dans le cadre du vote du budget communal 2024.*

#### Créneaux associatifs

*Les créneaux annuels accordés aux associations sont recensés salle par salle. Un travail de pédagogie est en cours auprès des associations, pour que peu à peu, chaque créneau alloué soit bien associé à une activité précise (quel public, pratique loisirs ou compétition, etc.), et sa durée en phase avec les spécificités de l'activité (sport collectif, sport individuel, type de public accueilli).*

*Par ailleurs, plusieurs nouvelles associations sollicitent la Mairie pour l'attribution de créneaux. Ces demandes sont synthétisées par les services, puis soumises pour orientation au Maire et à l'adjoint délégué à la vie associative. Si suite à donner, la commission sera sollicitée pour apporter son regard en lien avec la politique sportive et associative, ou les élus de la municipalité si sujet transversal.*

*Il est rappelé que pour les demandes ponctuelles d'associations cormelloises (évènement), la manifestation est accueillie si le cahier des charges d'organisation est transmis, et que la salle demandée est disponible. En cas de proposition de deux activités sur un même créneau, un arbitrage est demandé au Maire.*

*Lorsque des associations extérieures, comités, ligues, sollicitent un équipement, leurs demandes sont étudiées par le Maire, priorité étant donnée aux activités cormelloises.*

#### Usage des équipements

*Il est rappelé qu'une attention particulière est portée aux démarches visant à opérer des économies d'énergie, notamment en matière de chauffage. Les retours sur le système de bouton déclencheur avec minuterie dans le gymnase de la halle des sports sont très positifs. Le club de billard a missionné un membre pour réaliser une étude énergétique, et ainsi diminuer la consommation liée au chauffage des billards. L'Orée du Bois reste une salle très énergivore. Aussi, un travail a été réalisé pour déplacer au maximum les activités qui y étaient accueillies. Une démarche est toujours en cours pour accueillir deux activités de gymnastique volontaire, relativement statiques donc nécessitant du chauffage, dans un autre espace.*

### **Point d'étape sur les projets Jeux Olympiques**

*La Commune de Cormelles le Royal a obtenu le label « Terre de jeux », ce qui implique qu'elle est engagée dans une dynamique visant à sensibiliser au sport et aux valeurs de l'olympisme autour des JO de Paris 2024.*

*Il est proposé de s'appuyer sur l'existant, et de recenser/compiler les actions portées par les différentes commissions au sein de fiches projets :*

- *Projet culture et sport le 29 mars à l'Orée du Bois, visant à favoriser une pratique sportive libre et de découverte, avant de passer un moment festif avec la compagnie "La chose publique". Le club de tennis de table a déjà confirmé sa participation.*
- *Cross des écoles pouvant prendre une tournure olympique*
- *L'olympiade des déchets, dans le cadre du travail engagé autour du développement durable*
- *Quizz olympique pour la fête en famille.*

*La commission vie associative réfléchira lors d'une prochaine commission aux autres actions qui pourront être menées dans le cadre des jeux olympiques, en s'appuyant par exemple sur les guides d'actions qui sont édités depuis le début de la démarche « terre de jeux » ou à envisager dans le cadre de la semaine olympique et paralympique qui sera déployée dans le Calvados. Il est à noter que la flamme olympique passera dans le Calvados.*

*Par ailleurs, M. Rose fait un retour sur la réunion ANDES autour des JO à laquelle il a participé à Deauville. Il indique qu'une grande mobilisation des élus était notable, dans une vraie dynamique d'échanges et de partage de connaissances autour de la thématique des JO. Les différentes modalités de subvention des projets ont été présentées. Il est à noter que des partenariats privés peuvent être tissés, par exemple pour le financement d'une marelle en couleur, qui pourrait rester comme souvenir de la démarche JO engagée par chaque Commune. Un travail de proximité est envisagé, entre les Communes géographiquement proches, pour mutualiser moyens et projets, favoriser des actions transversales.*

## **Questions diverses**

### **Rendez-vous de la vie associative**

28 septembre : réunion de rentrée des associations.

Comme chaque année, les associations sont conviées à partager les informations sur l'année à venir : accompagnement associatif, fête en famille, etc.

12 octobre : soirée des bénévoles

L'organisation de la soirée des bénévoles est en cours. Les associations lauréates sont rencontrées afin de réaliser un petit reportage vidéo en interne. Les moments de rencontre sont riches, les bénévoles passionnés heureux de partager leur engagement.

### **Accompagnement S3A**

De nouveaux temps d'accompagnement vont être proposés aux associations :

- Le 23 novembre à 18 h 30 : gestion financière d'une association : du compte de résultat au bilan.

Ce sujet viendrait approfondir la première approche qui avait été proposée autour du budget associatif, pour distinguer notamment les questions de « compte de résultat » et de "bilan", identifier comptablement ce que l'on possède et ce que l'on doit, poser des bases pour la gestion comptable de l'association. Cela sera à la fois utile pour le dossier de subvention et dans la perspective du contrôle du bon usage de la subvention publique.

- Projet associatif : on passe à l'action ?

Suite à la dernière réunion d'accompagnement, ayant visé à présenter l'utilité d'un projet associatif, il est proposé de mettre en place des ateliers pratiques avec les associations volontaires. Les séances seront organisées en fonction des retours des associations

## **Compte rendu de la commission des travaux du 26 septembre 2023**

Monsieur BERARDI donne lecture du compte rendu qui fait état des points suivants :

### **1 - Présentation de l'audit énergétique des bâtiments communaux par M. Pablo VILLALBA ESPINOSA**

Suite à l'adhésion de la Commune au « service commun pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics », la société QUARDINA, mandatée par la Communauté Urbaine Caen la Mer, a réalisé un audit énergétique des bâtiments de l'Orée du Bois et du Parc.

L'objectif de ce programme est de mettre à disposition et financer des outils d'aide à la décision pour aider les collectivités à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans deux domaines :

→ l'efficacité énergétique des bâtiments publics,

→ la substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.

Monsieur Pablo VILLALBA ESPINOSA, Économe de flux à la Direction de la Transition Écologique et Énergétique (DTEE) de la Communauté Urbaine Caen la Mer, a présenté aux membres de la commission le résultat de ces audits.

Lors d'une étude, plusieurs scénarios sont envisagés : de base, optimisé, CEP50 et BBC, chacun permettant un gain énergétique différent.

Il précise qu'un audit est une étude d'opportunité et non de faisabilité.

Il serait intéressant, voire nécessaire, de compléter cette étude, qui n'est qu'une première approche, par un audit de gestion par bâtiment.

## **2 - Point sur l'avancement des travaux de rénovation de l'école de la Vallée**

Monsieur JUNQUA informe les membres de la commission que les travaux d'étanchéité et d'isolation de la toiture entrepris ces 3 derniers mois se terminent vendredi.

Des travaux de peinture dans les couloirs de l'école seront réalisés en régie.

Les services municipaux vont procéder au déménagement des salles de classe durant les prochaines vacances de la Toussaint, soit du 23 octobre au 3 novembre 2023.

Les trois classes modulaires vont être désinstallées durant cette même période.

Les élèves réintégreront l'école de manière normale après les vacances de la Toussaint.

## **3 - Travaux en régie réalisés cet été**

La période estivale est propice aux travaux dans les écoles de la Commune.

Cette année, la réfection totale des sanitaires de l'école maternelle des Verts Prés a été effectuée.

## **4 - Questions diverses**

### Travaux de voirie route de Soliers et piste cyclable

Le technicien en charge du dossier à la Direction des Infrastructures de Caen la Mer n'a pas retenu la séparation de la voirie de la piste cyclable avec une lice bois, configuration qui avait été décidée par Monsieur le Maire et les élus communaux.

Il préconise plutôt la mise en place d'une simple bordure afin d'éviter de diminuer de manière trop importante la largeur de la liaison cyclable et de ce fait, permettre l'octroi d'une subvention. Cette solution ne convient pas à Monsieur le Maire pour des raisons de sécurité.

Cependant, il apparaît que le marché de travaux de Caen la Mer vient d'être attribué dans lequel aucune lice en bois n'est prévue. Aucune date de début du chantier n'a été communiquée auprès des services de la Mairie.

### Rénovation du poste de transformation boulevard de l'Espérance

En 2022, la Commune a demandé à ENEDIS, propriétaire du poste de transformation HTA situé boulevard de l'Espérance, de procéder à la rénovation en peinture des façades taguées et dégradées.

ENEDIS envisage les travaux courant novembre 2023.

### Travaux de rénovation en peinture du bassin du parc

Les travaux de réfection en résine et fibre de verre et peinture du bassin dans le parc, par les services municipaux, sont terminés.

La protection a été démontée le vendredi 29 septembre 2023.

La mise en eau du bassin sera programmée au 2ème trimestre 2024.

### Episode orageux août 2023

En août dernier, le quartier des Vaudes / Fossettes / Peupliers a dû faire face à un nouveau phénomène pluvieux-orageux, entraînant l'inondation des sous-sols de quelques maisons. Monsieur JUNQUA rappelle que suite à l'épisode orageux d'une ampleur exceptionnelle en août 2020, une étude avait été menée par la Communauté Urbaine Caen la Mer sur les causes de ces inondations et des solutions à apporter pour remédier à cette situation. Des travaux de fraisage des canalisations rue des Vaudes, et d'extension du réseau de la rue des Fossettes, avaient été réalisés.

Deux solutions avaient été proposées par les services de la Communauté Urbaine :

- augmenter le diamètre des canalisations et créer un bassin pour un coût évalué à l'époque à 622 250 euros HT ;
- ou augmenter le diamètre des canalisations jusqu'au niveau du Leclerc Drive, pour un coût évalué à l'époque à 774 750 euros HT.

Compte tenu qu'il s'agissait d'un épiphénomène et que le montant des travaux était très conséquent, il avait été décidé de ne pas réaliser de travaux.

Monsieur JUNQUA a tout de même sollicité Caen la Mer pour qu'un nouveau passage caméra soit réalisé afin de vérifier l'état du réseau.

### Réfection de la toiture de la Mairie

Suite à différentes infiltrations d'eau dans les bureaux de l'étage de la mairie, il devient urgent de procéder à la réfection complète (400 m<sup>2</sup>) de la toiture de la Mairie. L'entreprise PANIER interviendra dès réception des ardoises. Le montant des travaux s'élève à 60 000 euros TTC.

### Poubelles et bancs dans la Commune

Suite à la réflexion menée par les élus, pour la mise en place de poubelles doubles permettant le tri sélectif, Monsieur LEVAL a reçu des devis. Le modèle en bois ne semble pas garantir une résistance aux intempéries.

Parmi les différents modèles présentés par Monsieur LEVAL, celui double flux avec sacs ou corbeilles a retenu l'attention des élus pour favoriser le tri sélectif.

Avant d'envisager l'installation des poubelles double flux dans toute la Commune, une vingtaine de poubelles seront installées dans le bois afin d'évaluer l'importance des volumes à trier. L'objectif est que ces gestes de tri deviennent des automatismes.

Pour rappel, le budget prévisionnel de cet achat est de 25 000 € TTC.

## **Compte rendu de la commission de la solidarité, des jumelages et de relations seniors du 4 octobre 2023**

Madame ARANDA donne lecture du compte rendu qui fait état des points suivants :

### **Le colis des seniors pour Noël 2023**

Madame BOURSIN informe les membres de la commission qu'elle a reçu 2 fournisseurs locaux pour le choix du colis destiné aux seniors cormellois âgés de 70 ans et plus, à savoir :

Fabrique-moi un bonbon (14370 ARGENCES) et Les Accords Parfaits (14000 CAEN).

Après présentation des colis de démonstration pour personne seule et pour couple, la commission a choisi les colis proposés par Les Accords Parfaits, qui se composent de :

- 1 valisette "Féerie de Noël" avec poignée – **décor différent** entre colis pour les couples et pour les personnes seules.
- 1 bouteille Côte de Gascogne Colombard millet
- 1 sachet de truffes chocolat
- 1 sachet de pâtes de fruits Doucet
- 1 Délice de Volaille champagne
- 1 Terrine au camembert de Normandie
- 1 Riz au Lait
- 1 Délice de Sardines au Whisky
- Nonnettes en Vrac.

**395** colis "personne seule" à **21,82 €**, l'unité et

**250** colis "couple" à **28,32** l'unité seront commandés. **Soit un total de 15 698.90 €.**

Pour Mémoire en 2022 : 15 610 € : 385 colis « personne seule » et 255 colis « couple »

\*\*\*\*\*

**Delib20231004**

**OBJET : Communauté Urbaine Caen la mer – Avis du conseil municipal sur l'avenant au Plan Partenarial de Gestion de la Demande d'Information du Demandeur (PPGDID) portant sur le système de cotation de la demande de logement social**

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du projet d'avenant au Plan Partenarial de Gestion de la Demande d'Information du Demandeur (PPGDID) portant sur le système de cotation de la demande de logement social,

Après avoir pris connaissance des explications données dans la foire aux questions transmise avec ce projet,

Après en avoir débattu, estime :

- ✓ que cette cotation peut constituer une réelle aide à la décision au sein des commissions d'attribution de logements,
- ✓ qu'un système de cotation doit avoir pour but l'égalité de traitement des demandeurs,
- ✓ que pour que l'égalité de traitement des demandes soit effective, il faut que les critères de cotation et de pondération soient suffisamment précis,
- ✓ qu'il n'est, par ailleurs, pas précisé par qui seront décidés l'application ou le retrait des points et qu'en fonction des personnes, il y a un risque de subjectivité,
- ✓ que la grille de cotation pour les situations générant du malus est trop imprécise,
- ✓ qu'il apparaît en conséquence qu'il y a un risque très important de rupture d'égalité de traitement des candidats à la demande de logement social,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis **défavorable** au projet d'avenant au Plan Partenarial de Gestion de la Demande d'Information du Demandeur (PPGDID) portant sur le système de cotation de la demande de logement social, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

**Delib20231005**

**OBJET : Délibération de principe sollicitant Monsieur le Préfet afin qu'il refuse toutes les ventes de logements appartenant au patrimoine des bailleurs sociaux sur la commune de Cormelles le Royal**

Depuis 2017, la Commune de Cormelles le Royal répond aux obligations imposées par l'article 55 de la loi SRU puisque son taux de logements sociaux est supérieur à 20%.

Considérant, qu'un décret du 25 août 2023 considère désormais que le taux de tension en matière de demande de logement social est désormais élevé sur la commune, et qu'il est à craindre que la Commune de Cormelles le Royal doive prochainement répondre à une obligation d'avoir 25% de logements sociaux,

Considérant que le parc de logements sociaux sur la Commune de Cormelles le Royal est d'environ 23%,

Considérant qu'il n'y a pas de projet de construction par des bailleurs sociaux sur la commune,

Considérant qu'il n'y a pas ou peu d'emprise foncière de disponible pour mener un projet de construction,

Considérant enfin, que lors d'une demande d'aliénation d'un logement social, y compris lorsqu'il s'agit d'une vente en bloc, la Commune d'implantation dispose d'un délai de deux mois pour émettre un avis à la suite de la consultation du Préfet. Dès lors que la Commune n'a pas atteint le taux de logement social fixé par l'article 55 de la loi SRU ou si cette vente ne lui permettrait plus d'atteindre le taux précité, la Commune peut s'opposer à la vente et celle-ci ne sera pas autorisée par le Préfet,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'émettre un avis défavorable de principe à toutes les ventes de logements sociaux sur la commune de Cormelles le Royal
- demande à Monsieur le Préfet de refuser toutes les ventes de logements appartenant au patrimoine des bailleurs sociaux sur la commune de Cormelles le Royal,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,

**Delib20231006**

**OBJET : Adressage – Nom des rues de la commune de Cormelles le Royal**

Vu les articles L. 3211-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Vu les articles L.2212-2, L.2213-28 et L.2321-2 20° du code général des collectivités territoriales.

Vu l'article 169 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite loi 3DS).

Il appartient au conseil municipal d'attribuer, par délibération, un nom aux rues, voies et places de la commune. La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services de secours ou commerciaux, la localisation dans les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au conseil municipal :

- de valider les noms attribués à l'ensemble des voies (liste en annexe de la présente délibération)
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de valider les noms attribués à l'ensemble des voies, tels qu'ils sont listés en annexe de la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Delib20231007**

**OBJET : Cession à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section AE n° 31 au profit de la Congrégation Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur**

La Commune de Cormelles le Royal est propriétaire d'une parcelle cadastrée section AE n°31, d'une superficie de 347 m<sup>2</sup>, sise au n°6 de la rue du Champ de Foire, à l'intérieur de la propriété de la Communauté Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur.

Cette emprise est un espace vert composé d'un alignement d'arbres et constitue un terrain d'agrément.

Cette cession a pour objet de procéder à une régularisation juridique au profit de la Communauté Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur qui entretient ce terrain depuis de nombreuses années.

Monsieur le Maire propose de céder le terrain à l'euro symbolique.

Vu l'avis du service des Domaines du 20 septembre 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de céder la parcelle cadastrée section AE n°31, d'une superficie de 347 m<sup>2</sup> à la Communauté Notre Dame de Charité du Bon Pasteur, moyennant le prix de l'euro symbolique,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.



**Delib20231008****OBJET : Cession d'un appartement sis 6, place du Commerce à Cormelles le Royal, cadastré section AE n° 295**

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que la Commune avait conservé un logement sur la Place du Commerce, situé au-dessus de la boucherie, lors du programme de réaménagement de la place en 2018. Ce logement, d'une surface de 52,66 m<sup>2</sup>, avait depuis été loué à un particulier.

Suite à une première négociation, le Conseil Municipal avait décidé, par délibération N°Délib20221108 du 21 novembre 2022, de vendre cet appartement moyennant le prix de 183 000 euros net vendeur. Malheureusement, les acquéreurs envisagés n'ont pas réussi à obtenir l'accord de prêt de leur banque et la transaction n'avait pas pu aboutir.

L'appartement a donc été remis en vente et, considérant les difficultés du marché de l'immobilier, le prix a dû être baissé.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une offre à 167 500 euros net vendeur de la part de Mme DESHAYES, qui a fourni toutes les garanties nécessaires à l'agence immobilière en charge de la négociation, pour que cette vente puisse aboutir.

L'avis du service des Domaines du 24 octobre 2022, valable 24 mois, faisait état à l'époque, d'une estimation de 180 000 euros assortie d'une marge d'appréciation de plus ou moins 10 %, soit entre 162 000 euros et 198 000 euros.

Où cet exposé, le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance de l'avis du service des Domaines du 24 octobre 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de fixer le prix de la cession de ce logement de 52,66 m<sup>2</sup>, situé 6, place du Commerce à Cormelles le Royal, à 167 500 euros net vendeur (cent soixante-sept mille cinq-cents euros net vendeur).
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la cession de cet appartement à ce prix et à la mise en œuvre de cette décision,

**Delib20231009****OBJET : Avis du conseil municipal sur les rapports n° 2-2023, n° 3-2023 et n° 4-2023 de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté Urbaine Caen la mer**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté Urbaine Caen la mer a décidé du montant de la correction d'une erreur matérielle dans le cadre du calcul des charges associées en lien avec la mutualisation des Ateliers Techniques de la Ville de Caen (rapport n° 2-2023), au retour de la compétence "cimetière" (rapport n° 3-2023) aux communes et à la création du service commun Palais des Sports (rapport n° 4-2023).

Ces décisions doivent être approuvées par le conseil municipal des communes membres.

Où cet exposé, le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les décisions de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté Urbaine Caen la mer sur les rapports d'évaluation n° 2-2023, n° 3-2023 et n° 4-2023 des charges transférées à la Communauté Urbaine Caen la mer, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

**Delib202310**

**OBJET : Information dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal à Monsieur le Maire (article L2122-22 du code général des collectivités territoriales)**

Monsieur le Maire indique à ses collègues que dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par le conseil municipal du 25 mai 2020 et du 27 juin 2022, il a :

**Au titre de la délégation n°4 :** *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

- signé les marchés suivants :

| Nom du Tiers             | Objet   | Date       | Montant TTC       |
|--------------------------|---|------------|-------------------|
| ALARMCOM                 | EXTENSION BARRIERES INFRAROUGE NVX ATELIERS   | 27/09/2023 | 6 217,20 €        |
| <b>Total ALARMCOM</b>    |   |            | <b>6 217,20 €</b> |
| ALTER BURO               | 1 ARMOIRE A PORTE BATTANTE H1800*L1200*P450 + 1 MEUBLE 30 CASIERS SUR ROULETTES L1045*P450*H950 MVP | 12/09/2023 | 1 318,07 €        |
| <b>Total ALTER BURO</b>  |   |            | <b>1 318,07 €</b> |
| AUPINEL                  | MOQUETTE TOURNOI JUDO   | 27/09/2023 | 4 318,56 €        |
|                          | MURALAIX FIBRE SEAU 15KG TRVX PRIMAIRE VALLEE   | 03/10/2023 | 424,25 €          |
| <b>Total AUPINEL</b>     |   |            | <b>4 742,81 €</b> |
| DALE FLEURS              | 1 BOUQUET DE FLEURS 100 ANS MME DELAFONTAINE  | 27/09/2023 | 80,00 €           |
|                          | 27 ROSES POUR SOIREE DES ASSOCIATIONS   | 04/10/2023 | 60,00 €           |
|                          | 32 FLEURS VENUE DES CANADIENS   | 04/10/2023 | 45,00 €           |
|                          | 640 JACINTHES SIMPLES + 120 JACINTHES DOUBLE POUR COLIS DES ANCIENS                                 | 19/09/2023 | 2 406,00 €        |
|                          | GERBE VENUE DES CANADIENS   | 04/10/2023 | 80,00 €           |
|                          | RAQUETTE FLORALE POUR DECES MR BEAUVALET  | 26/09/2023 | 80,00 €           |
| <b>Total DALE FLEURS</b> |   |            | <b>2 751,00 €</b> |

|  |   |            |                    |
|--|---|------------|--------------------|
| GUERIN TRAITEMENT ET PROTECTION              | ENTRETIEN ADOUCISSEUR FONTAINE A EAU                          | 12/09/2023 | 1 193,11 €         |
| <b>Total GUERIN TRAITEMENT ET PROTECTION</b> |   |            | <b>1 193,11 €</b>  |
| JCS  | DIVERS PRODUITS D'ENTERTIEN ATELIERS                          | 15/09/2023 | 2 495,08 €         |
|  | DIVERS PRODUITS ENTRETIEN ATELIERS                            | 21/09/2023 | 1 266,84 €         |
| <b>Total JCS</b>                             |   |            | <b>3 761,92 €</b>  |
| LA MECANIQUE                                 | SPECTACLE DE NOEL ENFANTS CORMELLOIS 16/12/2023               | 18/09/2023 | 2 089,00 €         |
| <b>Total LA MECANIQUE</b>                    |   |            | <b>2 089,00 €</b>  |
| LEGALLAIS BOUCHARD                           | 1 bal probat df vert 605 marque decayeux                      | 06/10/2023 | 72,76 €            |
|  | DIVERS FOURNITURES DE PLOMBERIE LGT 27 PL DRAKKARS            | 18/09/2023 | 1 221,02 €         |
|  | FORET METAUX + RIVET GOMULTI ATELIERS CDE N°27512075          | 04/10/2023 | 35,18 €            |
|  | KIT DE FIXATION + MASTIC COLLE RENOV LGT DRAKKARS             | 03/10/2023 | 107,06 €           |
|  | MEULEUSE 18 V DCG405 P2                                       | 26/09/2023 | 443,03 €           |
|  | MIROIR VERRE MITIARO + APPLIQUE LED SDB RENOV LGT DRAKKARS    | 03/10/2023 | 79,99 €            |
|  | PISTOLET A VITRER + POINTE LOSANGE ATELIERS                   | 29/09/2023 | 206,80 €           |
| <b>Total LEGALLAIS BOUCHARD</b>              |   |            | <b>2 165,84 €</b>  |
| LOCALNOVA                                    | LOGICIELS DE PROSPECTIVE FINANCIERE                           | 05/10/2023 | 2 160,00 €         |
| <b>Total LOCALNOVA</b>                       |   |            | <b>2 160,00 €</b>  |
| NAIXIA SARL                                  | POSE ET DEPOSE DES GURLANDES OCTOBRE ROSE CORMELLINES         | 19/09/2023 | 1 209,60 €         |
| <b>Total NAIXIA SARL</b>                     |   |            | <b>1 209,60 €</b>  |
| PANIER STEPHANE                              | TRAVAUX DE REFECTION TOTALE DE LA COUVERTURE DE LA MAIRIE     | 13/09/2023 | 61 441,98 €        |
| <b>Total PANIER STEPHANE</b>                 |   |            | <b>61 441,98 €</b> |
| SA CONFORTECH                                | ALIMENTATION FOUR ETUVE CUISINE PARC                          | 27/09/2023 | 315,60 €           |
|  | CHAUFFAGE MAIRIE  | 15/09/2023 | 1 034,88 €         |
| <b>Total SA CONFORTECH</b>                   |   |            | <b>1 350,48 €</b>  |
| SARL ACTIMAC SOLUTIONS PRO                   | 2 VIDEOPROJECTEURS EB-685W EPSON PRIMAIRE VALLE + GS DRAKKARS | 29/09/2023 | 3 573,60 €         |
| <b>Total SARL ACTIMAC SOLUTIONS PRO</b>      |   |            | <b>3 573,60 €</b>  |
| SARL APRICO                                  | 10 DISTRIBUTEURS AVEC MAT CARRE POUR SACHETS TOUTOUNET        | 27/09/2023 | 2 142,00 €         |
|  | 3000 SACHETS DETACHABLES LIAISONS DOUCES                      | 28/09/2023 | 611,52 €           |
| <b>Total SARL APRICO</b>                     |   |            | <b>2 753,52 €</b>  |

|                                    |   |            |                    |
|------------------------------------|---|------------|--------------------|
| SARL PEINTURES ANDRE               | DIVERS FOURNITURES LGT PLACE DES DRAKKARS   | 27/09/2023 | 579,11 €           |
|                                    | PISTOLET PEINTURE HAUTE PRESSION MACHINE AIRLESS GRACO GX 21 AVEC RALLONGE + PERFECTLESS + SIGMALYS | 27/09/2023 | 2 028,00 €         |
| <b>Total SARL PEINTURES ANDRE</b>  |   |            | <b>2 607,11 €</b>  |
| SAS ERDA GEOTECHNIQUE              | ETUDE GEOTECHNIQUE, MISSION G1 PGC EXTENSION DU CIMETIERE   | 05/10/2023 | 3 780,00 €         |
| <b>Total SAS ERDA GEOTECHNIQUE</b> |   |            | <b>3 780,00 €</b>  |
| SAS MASSELIN                       | PROFIL INOX POUR CONTOUR PISTE DE DANSE PARQUET REPAS DU PRINTEMPS                                  | 20/09/2023 | 2 742,00 €         |
| <b>Total SAS MASSELIN</b>          |   |            | <b>2 742,00 €</b>  |
| SAS NBC CARROSSERIE                | REPARATION VEHICULE CITROEN JUMPER CG 862 ZX  | 15/09/2023 | 3 155,32 €         |
| <b>Total SAS NBC CARROSSERIE</b>   |   |            | <b>3 155,32 €</b>  |
| SAS PIERRE SAS                     | REFECTION TOTALE DES PEINTURES DE L'ECOLE DE LA VALLEE 10 CLASSES                                   | 13/09/2023 | 22 162,58 €        |
| <b>Total SAS PIERRE SAS</b>        |   |            | <b>22 162,58 €</b> |
| SNC APROLIS LOCATION               | ENTRETIEN MACHINE CATERPILLAR FRONTAL ATELIERS  | 12/09/2023 | 850,80 €           |
|                                    | FOURNITURES D'UN TAPIS DE SOL CATERPILLAR FRONTAL   | 13/09/2023 | 291,95 €           |
| <b>Total SNC APROLIS LOCATION</b>  |   |            | <b>1 142,75 €</b>  |

**Au titre de la délégation n°8** : prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

- délivré une concession de 15 ans,
- délivré deux concessions de 30 ans,

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ces décisions.

**Delib20231011**

**OBJET : Remboursement de vêtements à une famille suite à un dommage causé lors des travaux de rénovation de l'école de la Vallée**

Lors des travaux de rénovation de l'école de la Vallée, un enfant a malencontreusement abimé un manteau et un pull sur de l'enduit fraîchement réalisé mais non signalé. Ses parents demandent le remboursement des vêtements endommagés.

Monsieur le Maire propose le remboursement des vêtements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide du remboursement des vêtements de l'enfant de Madame Victoria LECARPENTIER suite à un dommage causé lors des travaux de rénovation de l'école de la Vallée, pour un montant de 320 euros TTC, conformément à la facture qui a été établie.